



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LOCAL "MAIRIE ANNEXE" À L'ASSOCIATION "LA POPULAIRE"

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit Septembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.50 – Point N° 12) – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

ONT DONNÉ PROCURATION :

M. JULIEN Guillaume a donné procuration à M. FAYET Stéphane
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme PELEGRINA Geneviève
M. HERNANDEZ Antoine a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. ROVIRA Marc

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme AYMES Patricia – M. RISSO Gilbert – Mme UGHETTO Wendy – M. MEGUEDMI Smaïl.

M. ROVIRA MARC A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 28 Septembre 2023
 Délibération DM_20230928N086

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LOCAL "MAIRIE ANNEXE" À L'ASSOCIATION "LA POPULAIRE"

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée :

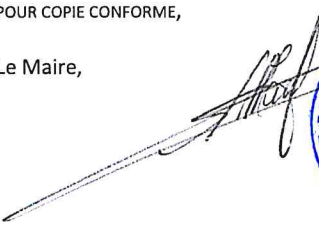

- ✓ Que l'association "La Populaire" souhaite organiser sur SAINT AUBAN, deux permanences afin de permettre aux personnels et aux adhérents vivant à CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN et ses alentours de venir rencontrer leurs responsables mais aussi de permettre aux équipes d'établir des relations partenariales avec le Centre Communal d'Action Social en charge des aînés sur la Commune,
- ✓ Que cette Association a dû faire face à des difficultés et une restructuration a été nécessaire.

Il indique :

- ✓ Que la Commune soucieuse de soutenir l'action de l'association envers la population, souhaite lui apporter son soutien par la mise à disposition de locaux à titre provisoire,
- ✓ Que le local dénommé "Mairie Annexe" leur a été proposé,
- ✓ Que les permanences auront lieu les mardis et jeudi matin de 9 H. à 12 H.,
- ✓ Qu'il est pour ce faire, nécessaire de signer une convention de mise à disposition du local dénommé "Mairie Annexe" entre la Commune et l'association "La Populaire".

OÙ CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, A LA MAJORITE PAR 19 VOIX "POUR" ET 5 VOIX "CONTRE" :

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et l'association "La Populaire" pour la mise à disposition du local "Mairie Annexe".

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 3.6</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p style="text-align: right;"></p> <p style="text-align: right;">René VILLARD</p> <div style="text-align: right;">  </div>
--	---